

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit	Tikehau Short Duration - Action I-R-Acc-EUR (le « Compartiment »)
Initiateur du PRIIP	Tikehau Investment Management SAS (la « Société de gestion »), une Société de Gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-07000006, appartenant au groupe Tikehau Capital.
Contact	Pour de plus amples informations sur le Compartiment, appeler le +33 (0)1 53 59 05 00 ou consultez notre site internet www.tikehaucapital.com .
Code ISIN	LU1585266114
Autorité compétente	La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)
Date de production du document d'informations clés	27 avril 2026

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce Produit est un Compartiment de Tikehau Fund, une société organisée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable ou « SICAV » selon la Partie 1 de la Loi relative aux fonds d'investissement. Le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments sont ségrégués. Par ailleurs, tout actionnaire a le droit d'échanger les actions qu'il détient dans le Compartiment contre des actions d'autres compartiments de la SICAV sous réserve des conditions détaillées dans le prospectus de la SICAV.

Durée et résiliation (de l'initiateur)

La SICAV a été créée pour une durée indéterminée, conformément à son prospectus (le « Prospectus »). Le Compartiment peut être dissous de manière anticipée à l'initiative du conseil d'administration de la SICAV. Les modalités de dissolution du Compartiment sont décrites plus en détail dans les statuts de la SICAV et le prospectus. La durée de détention recommandée est détaillée ci-après au sein de la section « Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? ».

Objectifs

Pour cette catégorie d'actions, le Compartiment a pour objectif de réaliser une performance annualisée supérieure à celle de son indice de référence, le Euribor 3M + 150 bps, nette des frais de gestion, sur un horizon d'investissement d'au moins 12 à 18 mois. Les investisseurs doivent noter que le Compartiment est activement géré et qu'il utilise un indice de référence exclusivement en tant qu'indicateur de performance ex post et, le cas échéant, pour calculer la commission de performance.

La stratégie d'investissement du Compartiment consiste à gérer, de manière active et discrétionnaire, un portefeuille diversifié de titres de créance d'émetteurs privés ou publics situés principalement dans la zone euro, appartenant essentiellement à la catégorie « Investment Grade » (c'est-à-dire assortis d'une notation supérieure ou égale à BBB- selon S&P/Fitch ou Baa3 selon Moody's), dont le risque de taux d'intérêt est minimisé par l'utilisation d'obligations à taux variables et révisables sans critères de maturité, d'obligations à court terme, d'instruments de couverture du risque de taux d'intérêt et d'obligations indexées sur l'inflation, y compris de la dette subordonnée. Le portefeuille du Compartiment présentera par ailleurs une notation moyenne au moins égale à Investment Grade, telle que définie précédemment. Le Compartiment peut avoir une exposition à des actifs libellés dans d'autres devises que l'euro à hauteur de maximum 30 % de ses actifs nets. L'exposition globale du Compartiment à des titres à haut rendement (c.-à-d. dotés d'une notation inférieure à BBB- selon S&P/Fitch ou à Baa3 selon Moody's) ou à des titres sans notation sera limitée à 45 % de l'actif net, et l'exposition aux titres à haut rendement sera spécifiquement limitée à 35 % de l'actif net. L'objectif est de percevoir les revenus générés par le portefeuille, et éventuellement de les optimiser par certaines surexpositions. En vue de réaliser son objectif ou à des fins de couverture, le Compartiment peut recourir à des instruments financiers dérivés, y compris des titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré de la zone euro et/ou internationaux, tels que décrits dans le prospectus. L'exposition globale aux produits dérivés ne peut pas dépasser 100 % de l'actif net du Compartiment. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans chacune des catégories suivantes : (i) des titres défaillants/en difficulté du fait d'un déclassement potentiel de la notation de leurs émetteurs (c'est-à-dire, fortement exposés à un risque de paiement non honoré et dont la notation accordée par S&P/Fitch est inférieure à « CCC »), (ii) des OPCVM et/ou d'autres OPC et/ou ETF (y compris ceux gérés par la Société de gestion), (iii) des instruments ABS/MBS, (iv) des parts ou des obligations d'entreprises de titrisation de fonds communs de placement gérés par la Société de gestion, (v) les marchés d'actions, soit directement par le biais d'actions de toutes capitalisations et de toutes zones géographiques (y compris les États non membres de l'UE et de l'OCDE), soit par le biais de titres de créance convertis ou remboursés en capital, soit indirectement par le biais d'OPCVM et/ou d'OPC. Le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de son actif net dans des obligations convertibles contingentes (« CoCos »).

Le Compartiment peut investir son excédent de trésorerie dans des comptes de dépôt à terme. Ces dépôts peuvent exceptionnellement et temporairement s'élever jusqu'à 100 % de l'actif net du Compartiment.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt sera comprise entre -1 et 1. Cette sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt peut toutefois être affectée par d'éventuelles tensions sur le marché, en raison desquelles la sensibilité pourrait temporairement dépasser le niveau cible de 1, jusqu'à la limite maximale de 1,4. La sensibilité aux spreads de crédit se situera entre -1 et 4.

Montant minimum initial de souscription : 1 000 000 EUR

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Investisseurs avertis qui (i) n'investissent pas par l'intermédiaire d'un quelconque distributeur (commercialisation directe par la Société de gestion) ou qui (ii) investissent par le biais d'un distributeur, d'une plateforme ou d'un intermédiaire approuvé(e) (l'« Intermédiaire ») ayant conclu un contrat distinct avec la Société de gestion, disposant des connaissances et de l'expérience nécessaires pour comprendre les caractéristiques et risques de l'investissement, visant une performance sur un horizon d'investissement d'au moins 1,5 ans et capables de supporter une perte totale du capital investi.

Nom du Dépositaire : CACEIS Bank, Succursale luxembourgeoise - 5, allée Scheffer L-2520, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Périodicité de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et demandes de rachat : La Valeur Nette d'Inventaire est calculée chaque Jour Ouvré (J) et est disponible sur le site Internet de la Société de gestion sous J+1. Les demandes de souscriptions et de rachats peuvent être adressées à tout moment et sont centralisées chaque jour de valorisation (J) jusqu'à 12h00 (CET) auprès du Dépositaire. Ils sont exécutés sur la base de la Valeur Nette d'Inventaire du jour en cours, et réglés et livrés au plus tard J+2.

Le conseil d'administration de la SICAV peut appliquer un mécanisme de swing pricing afin d'ajuster les valeurs de souscription et de rachat. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez vous référer à la section suivante du Prospectus : « 7 Valeur nette d'inventaire ».

Le conseil d'administration de la SICAV peut appliquer un mécanisme de plafonnement afin de différer temporairement les rachats si un ou plusieurs investisseurs demandent le rachat d'un nombre de parts supérieur à 10% de la Valeur Liquidative du Compartiment en circulation. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez vous référer à la section suivante du Prospectus : « 9 Rachat d'actions ».

Conformément à la réglementation applicable, le prospectus de la SICAV, les derniers rapports annuels et périodiques ainsi que la politique de rémunération seront adressés gratuitement sur simple demande des investisseurs auprès de Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau - 75008 Paris / Tél. : +33 (0)1 53 59 05 00 / E-mail : Client-Service@tikehaucapital.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 1,5 ans selon la période de détention recommandée. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour.

Période de détention recommandée : **1,5 ans**

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Pour plus d'information sur ces risques, veuillez vous référer au prospectus.

Les risques supportés par le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment : Risque de perte du capital ; Risque en matière de durabilité ; Risque de liquidité ; Risque de crédit ; Risque de contrepartie.

Pour une description de l'ensemble des risques, veuillez vous référer au prospectus du Compartiment. La survenance de l'un des risques peut entraîner une diminution de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment.

AVERTISSEMENT : CE FONDS PEUT INVESTIR JUSQU'À 35% DE SON ACTIF DANS DES OBLIGATIONS DE FAIBLE QUALITÉ DE CRÉDIT, IL PRÉSENTE DONC UN RISQUE DE CRÉDIT TRÈS ÉLEVÉ.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années.

Période de détention recommandée : 1,5 ans
Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 1,5 ans
Minimum	<i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i>	
Tension	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	8853 €
	Rendement annuel moyen	-11,47%
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	9543 €
	Rendement annuel moyen	-4,57%
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 166 €
	Rendement annuel moyen	1,66%
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 654 €
	Rendement annuel moyen	6,54%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 1,5 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période : 19/09/2018 - 19/03/2020.

Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période : 21/03/2022 - 21/09/2023.

Le scénario favorable s'est déroulé durant la période : 20/03/2023 - 20/09/2024.

Que se passe-t-il si Tikehau Investment Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Compartiment est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le Dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du Dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du Dépositaire de ceux du produit. Les éventuelles pertes ne sont pas couvertes par un système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 1,5 ans
Coûts totaux	74 €	113 €
Incidence des coûts annuels (*)	0,74%	0,75% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,0% avant déduction des coûts et de 1,3% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	N/A
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,64% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.	64 €
Coûts de transaction	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	10 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	10,00% de la performance annuelle nette des frais de gestion supérieure à celle de l'indice de référence Euribor 3M + 150 bps, sur une période de référence de cinq ans, à condition que cette performance soit supérieure à 0 durant la période de référence concernée. Le montant effectif variera en fonction de la performance de votre investissement.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 1,5 ans

La période de détention recommandée correspond à la période minimale recommandée pour maximiser la probabilité d'atteindre les objectifs de la stratégie. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, toutefois le rachat de vos parts avant la fin de la période de détention recommandée peut être préjudiciable en termes de rendement, augmenter les risques associés à votre investissement, et conduire à la réalisation d'une perte en capital.

Le conseil d'administration de la SICAV peut appliquer un mécanisme de plafonnement afin de différer temporairement les rachats si un ou plusieurs investisseurs demandent le rachat d'un nombre de parts supérieur à 10% de la Valeur Liquidative du Compartiment en circulation. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez vous référer à la section suivante du Prospectus : « 9 Rachat d'actions ». La Société de Gestion pourra également avoir recours à un mécanisme de suspension des rachats, à titre provisoire, si des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des investisseurs le commande, tel que cela est plus amplement détaillé au sein du prospectus du Compartiment.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de La société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, à l'attention de Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau - 75008 Paris ou par mail à l'adresse e-mail suivante : Client-Service@tikehaucapital.com. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.tikehaucapital.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct. Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Le Compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 (1) du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Les critères ESG contribuent également aux décisions d'investissement mais ne sont pas le facteur décisif de ces décisions.

De plus amples informations sur les performances passées au cours des 10 dernières années (sous réserve de la date de création de la part) et sur les scénarios de performance précédents de la catégorie de part sont disponibles à l'adresse : www.tikehaucapital.com. Cela inclut les calculs des scénarios de performance qui sont mis à jour mensuellement.

Le Compartiment peut être constitué d'autres types d'actions. Vous trouverez de plus amples informations concernant ces catégories d'actions dans le prospectus de la SICAV ou sur le site Internet de la société.